

### Rappel des obligations<sup>1</sup>

Tout bénéficiaire de crédits du FEADER s'engage à rendre publique l'aide reçue.

- pour les projets inférieurs à 50 000 € de coût total éligible, il est souhaitable que l'intervention des fonds européens soit mentionnée au moyen d'un autocollant sur le matériel ou l'outil subventionné
- pour les projets dont le coût total éligible est compris entre 50 000 € et 499 999 €, le bénéficiaire doit apposer une **plaque explicative** au format A3 (42 x 29,7 cm) sur le lieu du projet.
- pour les projets dont le coût total éligible est supérieur à 500 000 €, le bénéficiaire doit apposer un **panneau** au format A1 (84 x 59,4 cm) sur l'infrastructure subventionnée.

Les panneaux et plaques comprennent :

- ▶ le logo européen,
- ▶ la mention « Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales »,
- ▶ une description du projet.

Ces éléments relatifs à la publicité de la participation européenne doivent occuper 25 % de la plaque ou du panneau.

Pour les projets ayant fait l'objet d'une programmation Leader, il existe un modèle spécifique de plaque et/ou panneau.

La durée de conservation des dispositifs de communication est celle de la durée d'engagement soit généralement 5 ans.

D'autre part, le bénéficiaire est informé que, conformément au règlement communautaire, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche publie au moins une fois par an, sous forme électronique ou sous une autre forme, la liste des bénéficiaires recevant une aide dans le cadre du FEADER, l'intitulé des actions et le montant des fonds publics qui sont alloués à ces actions. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).



En cas d'irrégularité ou de non respect de ces obligations, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

<sup>1</sup> Règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission

## Modèles de panneau

### Autocollant (téléchargeable ou gratuit sur demande)

#### FEADER



#### FEADER - Leader



### Plaque et/ou panneau (téléchargeable pdf, word ...)

#### FEADER



#### FEADER - Leader

